

Bordereau de signature

DEC2016_0216

Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie_vl, Gestion des Actes MAIRIE	26/12/2016	<u></u> ✓ Visa
actes actes-mairie_vl, Gestion des Actes MAIRIE	26/12/2016	I Transmis
Gestion des Actes MAIRIE		Archivé Archivé



Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-12-26)

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS SECTEUR DES MARCHES PUBLICS

REF: CN/RE

DEC2016 0216

DECISION

OBJET: CONCLUSION DU MARCHE PUBLIC DE SERVICES N°2016/050 RELATIF A L'ORGANISATION DE SEJOURS CLASSES DE DECOUVERTES ANNEE 2017.

Le Maire de la Commune de Noisiel.

VU l'Ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics, notamment les articles selon les articles 4, 32 et 42-2°,

VU le Décret du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, notamment les articles 12-III, 27, 28 et 35-I-1°,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le dossier de consultation des entreprises portant sur le marché public de services n° 2016/050 relatif à l'organisation des classes de découvertes 2017, alloti comme suit :

-Lot n°1 : Accueil de 2 classes de CM1/CM2 - Ecole de l'Allée des Bois - Région Auvergne/Rhône Alpes (département Haute Loire/Cantal/Massif Central)

-Lot n°2 : Accueil de 2 classes de CM1/CM2 - Ecole du Bois de la Grange - Quiberon, Bretagne

-Lot n°3 : Accueil de 2 classes de CM2 - Ecole de la Ferme du Buisson et de Jules Ferry - Alpes du nord ou Jura

-Lot n°4 : Accueil d'une classe de CM1/CM2 - Ecole des Noyers - Ile d'Oléron

-Lot n°5 : Accueil de 2 classes de CM1/CM2 - Ecole des Tilleuls - Pléneuf-Val-André

VU l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne, concomitamment avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 17 octobre 2016, sur la plateforme de dématérialisation de la Ville sous la référence n° 470878, et publié sur le site du BOAMP sous la référence n°16-150171,

VU le rapport d'analyse des offres établi au regard des critères pondérés d'attribution des offres, à savoir le critère de la valeur technique pondéré à 60 % et le critère du prix pondéré à 40 %,

CONSIDERANT que neuf plis (dont quatre par voie dématérialisée) ont été déposés, tous dans le délai imparti (date et heure limites de remise des offres fixées au 07 novembre 2016 à 12h00), que toutes les candidatures ont été admises, et que dès lors, il a été procédé à l'analyse de treize offres : une offre pour le lot n°1 ; deux offres pour le lot n° 2, six offres pour le lot n° 3, trois offres pour le lot n° 4 et une offre pour le lot n° 5,

1/3

hôtel de ville tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49

place E.Menier B.P. 35 77426 Marne la Vallée cedex 2

VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2016_ 0 2 1 6 portant sur la conclusion d marché public n°2016/050 – Classes de Découverte 2017

CONSIDERANT que l'offre unique pour le lot n°1, une offre pour le lot n°2 et trois offres pour le lot n°3 ne respectent pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, que dès lors ces offres ont été déclarées irrégulières.

CONSIDERANT que la seconde offre pour le lot n°2 ne respecte pas l'enveloppe financière allouée à chaque séjour classes de découverte, que dès lors cette offre a été déclarée irrégulière,

CONSIDERANT qu'au regard des critères pondérés d'attribution des offres susvisés, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la société N.S.T.L. pour le lot n°4, celle de l'association A.V.L.F. pour le lot n°3 et celle de la société Loisirs Mer Découverte (LMD) pour le lot n°5,

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achat « Services » et de l'unité fonctionnelle 14.03.07 « organisation des séjours en classes d'environnement », et dont la valeur ne dépasse pas 209.000 € H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1: Il est conclu avec la société N.S.T.L. SAS, sise 1 rue de l'Egalité à BAGNEUX (92220), le marché public de services n°2016/50-04 relatif à l'organisation de séjours classes de découverte 2017 - Lot n°4 « Accueil d'une classe de CM1/CM2 de l'école des Noyers », pour un prix unitaire par enfant de 880,00 € TTC, soit un montant global maximal de 22 880,00 € TTC (sur la base maximale de 26 élèves). Le séjour se déroulera au Centre « La Douelle » à Saint-Pierre d'Oléron, du 19 avril au 28 avril 2017, soit une durée de 10 jours.

ARTICLE 2: Il est conclu avec l'association A.V.L.F., sise 84 rue du Faubourg des Postes à LILLE (59000), le marché public de services n°2016/50-03 relatif à l'organisation de séjours classes de découverte 2017 - Lot n°3 « Accueil de 2 classes de CM2 de l'école de la Ferme du Buisson et de Jules Ferry », pour un prix unitaire par enfant de 630,00 € TTC, soit un montant global maximal de 34 650,00 € TTC (sur la base maximale de 55 élèves). Le séjour se déroulera au Centre « Les Cimes » à Abondance en Haute-Savoie (Alpes du Nord), du 06 mars au 14 mars 2017, soit une durée de 9 jours.

ARTICLE 3: Il est conclu avec la société Loisirs Mer Découverte (L.M.D.) SARL, sise 41 rue de la Mer à PLENEUF-VAL-ANDRE (22370), le marché public de services n°2016/50-05 relatif à l'organisation de séjours classes de découverte 2017 - Lot n°5 « Accueil de 2 classes de CM1/CM2 de l'école des Tilleuls », pour un prix unitaire par enfant de 745,19 € TTC, soit un montant global maximal de 32 788,36 € TTC (sur la base maximale de 44 élèves). Le séjour se déroulera au Centre de la Guette à Pleneuf-Val-André, du 26 avril au 05 mai 2017, soit une durée de 10 jours.

ARTICLE 4: Les lots n°1 « Accueil de 2 classes de CM1/CM2 - Ecole de l'Allée des Bois » et n°2 « Accueil de 2 classes de CM1/CM2 - Ecole du Bois de la Grange » sont déclarés infructueux.

2/3

hôtel de ville tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E.Menier B.P. 35 77426 Marne la Vallée cedex 2

Suite de la décision N°2016_ 0.21 \$\infty\$ portant sur la conclusion d marché public n°2016/050 – Classes de Découverte 2017

ARTICLE 5 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 6: Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Aux titulaires des marchés.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 7: La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 8 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le

2 3 DEC. 2016

Le Maire,

Daniel VACHEZ

2 6 DEC. 2016

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le

7 6 DEC. 2016

Affiché le Notifié le

Publié le

2 6 DEC. 2016

3/3

hôtel de ville tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49

